



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des personnels
enseignants du second
degré

DPES 3

Affaire suivie par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 10 02
Fax
02 62 48 11 11
Courriel
mvt2010@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 18 novembre 2009

Le recteur

A

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs,
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs,
les directeurs de CIO

Objet : affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à Saint-Pierre-et-Miquelon, et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte – rentrée 2010.

Référence : note de service n°2009-156 du 28 octobre 2009- BO spécial n°10 du 5 novembre 2009

La note de service référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon et les candidatures des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte pour la rentrée 2010.

Je vous rappelle ici les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Constitution du dossier	<p>Dépôt des candidatures et formulation des vœux à saisir en ligne sur le site SIAT du <u>3 décembre 2009 au 17 décembre 2009</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ http://www.education.gouv.fr,➤ rubrique « concours, emplois, carrières »,➤ rubrique « personnels enseignants » <p>Le dossier imprimé et signé en un seul exemplaire, est à remettre avec les pièces justificatives au supérieur hiérarchique direct qui portera un avis motivé au plus tard le <u>18 décembre 2009</u>.</p> <p>Les candidats en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement.</p>
Transmission des dossiers	<p>Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 au plus tard le <u>04 janvier 2010</u>.</p>

Je vous demande de porter une attention particulière à la transmission des dossiers compte tenu du calendrier des vacances de l'été austral et de l'acheminement des candidatures au ministère pour le **15 janvier 2010**.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général



Eugène KRANTZ